



Un nouvel insecte nuisible aux végétaux présent dans l'Hérault APPEL A SIGNALEMENTS

Un insecte exotique a été identifié officiellement en 2018 sur les communes de Sète (34) et du Bouscat en Gironde (33). Dans l'Hérault, un signalement a de plus été confirmé en 2021 sur la commune de Frontignan.

Il s'agit d'un **capricorne d'origine asiatique, *Xylotrechus chinensis***, dont la présence en France était auparavant inconnue. Il a aussi été signalé en Espagne (2013) et en Grèce (2017).

Xylotrechus chinensis est listé dans l'arrêté ministériel du 11 mars 2022 portant établissement des listes d'organismes nuisibles. Il est à ce titre considéré temporairement comme organisme de quarantaine : la lutte contre cet insecte est désormais obligatoire sur le territoire national.

En 2022, une prospection de délimitation sera menée par la DRAAF/SRAL Occitanie sur un axe **BEZIERS – SAINT JEAN DE VEDAS et le nord du bassin de Thau** afin d'évaluer la diffusion de l'insecte sur notre territoire. L'évaluation de la situation reposera aussi sur les signalements volontaires.

Ce parasite s'attaque à tous les mûriers et en particulier les mûriers platane, y compris ceux en pleine santé. Dans d'autres pays, il a été fait état d'infestations sur poiriers, pommiers et vigne.

En Europe, la période de vol des insectes adultes s'étend de mai à septembre. Les pontes sont déposées sur les écorces puis les larves pénètrent dans les troncs et les branches dès leur éclosion. Elles se nourrissent de bois et creusent des galeries de 5 à 6 mm de diamètre, dont l'orifice, nettement visible, est caractéristique. **La multiplication des galeries provoque la mort (voire la chute) des branches puis celle de l'arbre.**

Le mode de vie du parasite, essentiellement à l'intérieur des troncs sous forme larvaire, rend la lutte insecticide peu adaptée. **L'assainissement des branches infestées et l'abattage des arbres infestés est le seul moyen de lutte efficace** et immédiatement réalisable.

Xylotrechus chinensis menace l'ensemble des mûriers de la région.
La maîtrise de sa dissémination est l'affaire de tous :

1) Signalez toute suspicion auprès de la DRAAF/SRAL (sante-des-vegetaux.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr) ou auprès de FREDON Occitanie (fredon@fredon-occitanie.fr), en joignant si possible des photos et toutes précisions utiles.

2) Après constatation de la DRAAF/SRAL ou de FREDON Occitanie, **détruisez rapidement les végétaux ou parties de végétaux infestés par broyage et/ou incinération**, seules méthodes pour éliminer l'insecte et éviter sa dissémination.

Source des images : OEPP (<https://gd.eppo.int/taxon/XYLOCH>)

